

Règlement Graphique

Les Hauts de CHAMBERY Secteur Urbain

Approuvé le 18 décembre 2019

Modification n°3 : vu pour être annexée à la délibération du 09 novembre 2023

Mise en compatibilité n°1 : arrêté préfectoral du 05 mai 2023

ECHELLE : 1/3000



N
N.B. : Le règlement graphique est mis à jour annuellement dans les limites communales

- Communes
- Urbanisme
- Cadastre
- Parcelles
- Biens
- Éléments patrimoniaux, environnementaux et paysagers
- Alignements d'arbres et faces à préserver
- Linéaire commercial
- Linéaire d'activités
- Linéaire commercial de détail
- Règle d'alignement des constructions
- Cheminement piétons/cyclistes engagé ou à créer
- Tracé de principe pour cheminement cyclable
- Tracé de principe pour cheminement cyclable à créer
- Vies, chemins, transport public à conserver et à créer (L12-1-5-B)
- Espaces libres classés
- Secteurs paysagers à protéger
- Ensemble paysager d'intérêt
- Ensemble urbain d'intérêt
- Terrain cultival ou non labi à protéger en zone urbaine
- Zones humides
- Régie de hauteur maximale
- Arbre remarquable
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Bâtiment susceptible de changer de destination vers les autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire
- Bâtiment susceptible de changer de destination vers les commerces et les activités de service
- Bâtiment susceptible de changer de destination vers le logement et des établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale
- Chaînes d'appage susceptibles de changer de destination et/ou être reconstruit
- Patrimoine bâti et petit patrimoine
- Bâtiment agricole
- Secteurs de projets
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur de projet ou secteur d'un projet d'aménagement global (PAG) avec une durée maximale de 5 ans à partir de la date de vote
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL)
- Secteur de réhabilitation
- Alta analysés ou faible identifiés au PZ
- Alta fort identifiés au PZ
- Alta moyen ou faible identifiés au PZ
- Alta fort identifiés au PZ
- Alta moyen ou faible identifiés au PZ
- Alta analysés ou faible identifiés au PZ
- Secteur soumis à conditions spéciales de constructibilité au titre du R.151-94 du Code de l'urbanisme

